

C. Financement

Les propositions de SLR en bref:

- Donner à la France les moyens d'une vraie politique de recherche ambitieuse à l'échelle mondiale.
 - porter l'effort global de R&D⁸ à 3 % du PIB⁹
- Redonner moyens et dynamisme aux Organismes publics de recherche :
 - fournir les crédits de base récurrents nécessaires au développement de la recherche fondamentale. Réinjecter dans les budgets des Organismes et des Universités la majeure partie des sommes allouées aux opérations de ces dernières années (RTRA, LABEX, IDEX, Grand Emprunt et autres Plans Campus, pour n'en nommer qu'une partie).
- Renforcer les moyens accordés à l'Université
 - augmenter l'effort par étudiant à l'Université pour l'amener en 5 ans au niveau du soutien par étudiant des Grandes Ecoles.
- Rediriger l'effort du Crédit Impôt Recherche
 - informer systématiquement les comités d'établissements des sommes allouées au titre du CIR
 - conditionner l'obtention du CIR à l'embauche d'un minimum de jeunes docteurs dans l'embauche annuelle des cadres de l'entreprise.
 - évaluer au minimum tous les 4 ans, avec rigueur, les laboratoires qui en bénéficient. Cette évaluation doit être du même type, pour les entreprises privées, que celle mise en place pour l'évaluation de l'activité des laboratoires de recherche publique.

Le Constat

Force est de constater que loin de l'objectif fixé par l'Europe à Lisbonne en 2000 (porter l'effort de recherche à 3% du PIB), les budgets affectés à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur ne cessent en France de décroître pour atteindre en 2009 2,02 % du PIB. Écoutons à ce propos Ivan Renard, sénateur, déclarer devant le Sénat le lundi 30 novembre 2009: « Avec 2,02 % de son PIB consacrés à la DIRD¹⁰ en 2008, la France se situe désormais au quatorzième rang mondial. Malgré les apparences d'augmentation des moyens de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le pays voit son effort de recherche reculer depuis 2002.

A ce constat préoccupant, s'ajoute le fait que le taux de croissance de la DIRD française est dorénavant, «le plus bas des pays de l'OCDE¹¹» et « significativement en dessous de la moyenne OCDE» (citation du Conseil supérieur de la Recherche et de la Technologie; <http://sauvonlarecherche.fr/spip.php?article2968>).

Cette raréfaction des financements réellement attribués aux laboratoires n'est même plus

8 Recherche et Développement

9 Produit Intérieur Brut

10 Dépense intérieure de recherche et développement

11 Organisation de coopération et de développement économiques

amortie, comme elle a pu l'être par le passé dans certaines disciplines par des financements caritatifs (ARC¹², AFM¹³, etc..), eux mêmes victimes de la crise. De même les financements en provenance des Régions ou de l'Europe, restent extrêmement modestes en volume.

L'Etat tente de masquer ses carences en ce domaine en lançant « le Grand Emprunt », qui vise à faire croire que la Recherche et l'Enseignement Supérieur sont extrêmement favorisés en termes de financement. Il s'agit en réalité d'un mécanisme vicieux par lequel l'Etat se rétribue lui même à un taux qu'il fixe par décret (<http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3491>).

De plus comme l'indique l'Elysée: « Les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010 et une politique de réduction des dépenses courantes de l'Etat sera immédiatement engagée ». Rappelons qu'en 2010, l'annonce du Grand Emprunt a entraîné une diminution de 125 millions d'euros des crédits de la MIRE¹⁴, immédiatement répercutée sur les financements de tous les laboratoires et équipes. On déshabille ici encore Pierre pour habiller Paul, et on choisit au passage qui est Paul, et on resserre donc encore l'étau autour de quelques thématiques de recherche choisies politiquement.

Malheureusement, tout ceci ne conduit pas à une réduction des déficits, une partie d'entre eux devant être comptabilisée bien que de manière détournée: une autre trouvaille apparente pour financer des aménagements publics est en effet celle des PPP¹⁵ qui résultent, dans les faits, en une dette déguisée (<http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3284>).

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur, la situation est au moins aussi catastrophique. Relisons le communiqué du 20 janvier 2011 de la CPU¹⁶

(<http://www.sauvonslunivsite.com/spip.php?article4398>)

« Au seuil de l'année 2011, l'interruption de l'effort de rattrapage nécessaire des moyens des Universités et de resserrement des disparités entre les établissements apparaît malvenue et préoccupante. » Quand on connaît le langage policé de la CPU, on sait à quel point « malvenue et préoccupante » sonne comme un franc désaveu du budget des Universités.

Il faut par ailleurs rappeler que l'Enseignement Supérieur français est coupé en deux: Universités et Grandes Ecoles. La question des moyens ne se pose pas tout à fait de la même façon dans les deux cas: on peut notamment rappeler que la filière des Grandes Ecoles, qui représente environ 5% des effectifs de l'Enseignement Supérieur, correspond à 30% du budget consacré à la formation. Actuellement, la dépense par étudiant est de 7800 euros à l'Université contre 13 900 en classes préparatoires. En tout état de cause la dépense annuelle par étudiant pour l'Enseignement Supérieur se situe sous la moyenne des pays de l'OCDE (voir «L'état de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 2010 - 35 indicateurs» publié par le MRT¹⁷; <http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3364>).

En ce qui concerne la recherche industrielle, on ne peut que se désoler de ce que, contrairement aux attentes du gouvernement, elle n'ait pas, à elle seule, suppléé les défaillances de l'Etat. On peut même légitimement s'inquiéter des annonces de fermeture de centres de recherche en France (<http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3087>). En tout état de cause l'augmentation faramineuse du Crédit Impôt Recherche n'aura bien constitué qu'un effet d'aubaine ne conduisant aucunement à une augmentation significative de l'effort de recherche privée.

L'innovation ne peut résulter que de travaux de recherche fondamentale à moyen et long terme

12 Association pour la Recherche contre le Cancer

13 Association française contre les Myopathies

14 Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur

15 Partenariats Publics-Privés

16 Conférence des présidents d'Université

17 Ministère de la Recherche et de la Technologie

soutenus par des moyens publics et privés. Pour cela il est nécessaire que les deux entités aient des activités scientifiques de haut niveau et des personnels formés *par* la recherche. La restructuration permanente de nombre de grandes entreprises françaises ces dernières années, couplée à une diminution certaine de l'investissement dans les centres de recherche, sont sans aucun doute à l'origine d'une carence d'innovation. Côté PME-PMI, l'entreprise en général investit peu dans une activité véritablement innovante faute des structures de recherche nécessaires, par méconnaissance du secteur public de la recherche et/ou par sa difficulté à formaliser précisément la problématique scientifique qui la mobilise à long terme.

D'autre part, lorsqu'une innovation potentielle apparaît avec des applications économiques importantes (que cette innovation provienne du secteur privé ou du secteur public), il est difficile de transposer les résultats et d'envisager la création de nouvelles sociétés « start up » faute de moyens financiers appropriés. La pénurie de capital-risque dans notre pays, ne permet pas en effet de diffuser et de traduire les avancées scientifiques en nouveaux emplois qualifiés et en développement économique.

Les propositions de SLR

Il faut avant tout faire cesser la schizophrénie qui nous ronge: on ne peut plus continuer à afficher la Recherche et à l'Enseignement Supérieur comme une priorité nationale sans lui attribuer les moyens dont elle a besoin pour tenir un rang digne des enjeux qui l'interrogent.

Il n'y a que deux solutions:

- Soit il faut accepter l'idée d'un déclin inéluctable de notre vieille nation, qui ne saurait tenir son rang dans le monde, et se résigner à ne dépenser qu'à hauteur disons, de l'Alaska. Les économies réalisées pourraient être affectées à des programmes jugés plus prioritaires. SLR n'est évidemment pas favorable à une telle solution, mais se résignerait à l'entériner si c'est effectivement un choix collectif de nos concitoyens.
- Soit les moyens doivent augmenter à hauteur des enjeux. SLR favorise cette l'idée car la Recherche, l'Enseignement Supérieur, la science, les innovations technologiques, nous semblent constitutives d'une société tournée vers l'avenir (cf Sciences et société).

Dans ce cadre nous faisons les propositions suivantes:

I). Budgets de la recherche.

I.1 Pour que les missions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche puissent être menées à bien, il faut un engagement fort de l'Etat qui doit se traduire par des moyens importants et constants, équivalents à ceux engagés par les pays équivalents à la France. Soit une augmentation pendant 5 ans de 10 % par an du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour viser l'objectif des 3 % du PIB fixé par l'Europe.

I.2 Dans ce cadre nous souhaitons porter le budget public de la recherche civile à 1 % du PIB ce qui constitue un minimum pour garantir une recherche publique diversifiée et de qualité. Ceci correspond à une augmentation régulière d'un milliard d'euros (en euros constants) chaque année pour la recherche publique, pour au moins les 5 ans à venir.

I.2 La priorité sera donnée aux crédits de base des laboratoires dans le cadre d'un contrat quadriennal, permettant ainsi de mener à bien des projets risqués et de long terme. Ils devront être doublés en 5 ans.

I.3 La question qui se pose est évidemment de savoir où trouver l'argent correspondant. Il est clair qu'un tel choix éminemment politique ne saurait tenir qu'à des considérations visant l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Il nous semble quand qu'il existe au moins trois sources de financement

qui pourraient être redirigées vers le financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche: (i) reverser dans les budgets des Organismes toutes les sommes allouées aux opérations de ces dernières années (RTRA, LABEX, IDEX, Grand Emprunt et autres Plans Campus) (ii) le crédit impôt recherche qui a atteint ces dernières années des montants pharaoniques (voir ci dessous) représente une source de financement considérable; et (iii) les cadeaux faits au plus riches ces dernières années qui ont particulièrement contribué à appauvrir l'Etat.

I.4 En cas de financements sur projets, permettant parfois des réactions rapides à l'intérieur d'un contrat quadriennal, il conviendra de privilégier les contrats construits sur des projets dits "blancs" plutôt que thématiques. De tels appels à projets, qui ne sauraient se substituer au financement de base, devrait permettre de financer des actions qui sont pour le moment problématiques, telles que celles en direction de la société (voir le § Sciences et Société, et notamment la proposition de développer les ARUC¹⁸).

II). Budgets de l'Enseignement Supérieur

Il est nécessaire d'augmenter l'effort par étudiant à l'Université pour l'amener en 5 ans au niveau du soutien par étudiant des Grandes Ecoles afin de leur offrir des moyens équivalents. Cet effort devra notamment se traduire par des moyens supplémentaires visant à augmenter l'autonomie des étudiants de l'Enseignement Supérieur:

1. Mettre en place une allocation d'autonomie pour les étudiants, sur la base de critères universitaires et sociaux contrôlés. Cette mesure serait financée par la suppression de la part de l'étudiant dans le quotient familial pour les impôts. Elle garantirait la libre circulation des étudiants.
2. Développer le logement étudiant. Donner aux CROUS¹⁹ des moyens dédiés au logement étudiant proportionnés au nombre d'étudiants inscrits. Ceci implique une concertation renforcée avec les collectivités territoriales et les Universités concernées.
3. Mettre en oeuvre une réforme de l'allocation des moyens aux établissements avec des critères clairs qui permettront de rattraper la moyenne des pays de l'OCDE (Le modèle dit "Sympa" renforce la concurrence entre les Universités, et le ministère s' affranchit de certaines règles sans autre forme de concertation).

III). Recherche publique et Recherche privée

Il convient d'augmenter le nombre des partenariats équilibrés entre Recherche publique et Recherche privée, et ces échanges devraient permettre non seulement la valorisation des progrès scientifiques mais également d'offrir des débouchés aux carrières scientifiques et donc de les rendre plus attractives. Ils seront d'autant plus importants et plus fructueux que **le secteur privé s'engagera financièrement** à soutenir une activité de recherche fondamentale de qualité en amont et à créer ou à mettre en oeuvre les nouveaux secteurs industriels résultant de ces collaborations en aval.

Dans ce domaine, l'Etat ne doit pas se substituer aux entreprises. Si la recherche publique doit élaborer des connaissances nouvelles et les diffuser, à charge du secteur privé de créer les structures de veille technologique et les secteurs industriels pouvant résulter de ces progrès; à lui aussi de développer ses propres structures de recherche fondamentale ou appliquée (la recherche publique ne doit pas devenir, faute de budgets propres, un simple prestataire de services payants d'un secteur privé ne développant pas sa propre recherche). Une analyse critique des délocalisations/relocalisations des centres de recherche des grands groupes mondiaux démontre à l'évidence que les sociétés mondiales s'adosent à des pôles de recherche publique forts. Il nous semble donc que la stratégie consistant à sous-financer la recherche publique, tout en accordant des crédits d'impôts à la recherche privée est un total contresens. L'état devrait se refocaliser sur ses

18 Agence de Recherche Universités Communautés

19 Comité Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

missions propres (que l'on ne saurait déléguer au privé) de développement de la recherche fondamentale à long terme (cf I et II ci dessus).

En ce qui concerne les interactions public/privé, elles doivent être revues de manière drastique:

1. Il faudra tout d'abord revoir de façon extensive les critères d'attribution ainsi que l'assiette du CIR. Ce CIR devra être renommé: Aide de l'Etat à la Recherche Privée (AERP)
 - 1.1. L'attribution de l'AERP devra reposer sur **l'augmentation** du potentiel de recherche, et non sur son montant global, et il devra être plafonné.
 - 1.2. Il faudra évaluer annuellement et rendre publique cette évaluation de l'impact de ces aides sur la recherche, tant privée que publique et en tirer toutes les conséquences. Il faudra également évaluer tous les 4 ans, avec rigueur, les laboratoires qui en bénéficient. Cette évaluation doit être du même type que celle mise en place pour l'évaluation de l'activité des laboratoires de recherche publique.
 - 1.3. L'attribution de l'AERP devra être conditionnée par le recrutement important de jeunes docteurs et le maintien d'un potentiel de recherche réel qui ne soit pas simplement une structure permettant de bénéficier de l'AERP.
 - 1.4. Il conviendra de veiller à l'information systématique des comités d'établissements des sommes allouées au titre de l'AERP (au risque d'avoir à rembourser ces sommes à l'Etat et devenir inéligible à ces aides pendant 10 ans).
2. Il faudra également mettre en oeuvre des dispositifs qui privilégient les aides ciblées sur des objectifs précis plutôt que des aides fiscales par nature « globalisantes »:
 - 2.1. Généralisation du "guichet unique régional", alimenté financièrement par les entreprises, les Régions et l'Etat, pour les aides aux PME innovantes et pour soutenir les laboratoires et personnels de la recherche publique impliqués dans ces actions (comme cela existe déjà dans certaines régions).
 - 2.2. Une partie des moyens actuellement dépensés dans le CIR devra être redirigée vers des prêts remboursables en cas de succès, tels que les prêts actuellement accordés par Oséo.
 - 2.3. Rétablir les CRITT (Centres Régionaux d'Innovation et de Transferts de Technologie) sectoriels permettant « un maillage technique » national afin de résoudre des problèmes techniques et scientifiques à court terme avec les PME.
 - 2.4. Création d'une Agence de l'innovation ayant une double mission : - gérer les programmes AERP en concertation avec les Organismes de Recherche, le ministère de tutelle mais également avec le ministère en charge de l'industrie - proposer des « projets blancs » de « traduction de la science en innovations » permettant une diffusion active et efficace des applications potentielles des découvertes du secteur public vers des entreprises pouvant potentiellement les mettre en oeuvre.
 - 2.5. Soutien de l'Etat au capital-risque pour favoriser les créations de start-up.